

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 mai 2024**

Objet : Suppressions/créations des emplois et mise à jour du tableau des emplois

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_68
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	31	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	7	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - M. Antonio Oliveira -
Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-
Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - M. Martin Vernant -
M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla -
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

Mme Vanessa Ghiati à M. Jean-Michel Poullé
M. Farid Hemidi à M. Dominique Cardot
Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira
Mme Héra Bel Hadj Youssef à M. Anthony Toueilles
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba
M. Aurélien Denaes à M. Michel Aouad
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Etaient excusés :

Mme Charlotte Rault

Secrétaire de séance : M. Ba en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 092-219200466-20240617-DEL2024_68-DE

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mai 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_68

Objet : Suppressions/créations des emplois et mise à jour du tableau des emplois

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération de mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents n°DEL 2024_4 en date du 7 février 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mai 2024 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que l'autorité territoriale ne peut pas en conséquence créer d'emploi, seule l'assemblée délibérante peut décider par délibération de créer, modifier ou supprimer un emploi ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents ;

Considérant que compte tenu de l'activité des services, des besoins de recrutement et des moyens de la collectivité, il convient pour la collectivité de revoir son organisation et de faire concorder son tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents détaillant les postes qui peuvent être pourvus par des personnels contractuels, à compter du 30 mai 2024, annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 092-219200466-20240617-DEL2024_68-DE

Article 2 : MODIFIE la délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr